



SOLAIRE / Coruscant cherche le soleil à l'étranger

Coruscant anticipe son développement à l'international, conséquence directe du changement des règles françaises concernant la production d'électricité photovoltaïque. « *Nous avons vocation à nous développer à l'international, mais on y va plus tôt que prévu* », indique Thierry Mueth, co-fondateur et p-dg de ce spécialiste des abris solaires de parkings. Quatre ans après sa création, cette société qui s'est positionnée sur un marché de niche en France doit faire avec les nouvelles règles du jeu sur l'énergie photovoltaïque instaurée en mars. La France reste son terrain de jeu mais la société développera des projets de puissance inférieure à 100 kWc. Entre 100 kWc et 250 kWc, une procédure d'appel d'offres simplifiée doit être installée, mais Th. Mueth reste dubitatif sur une mise en place rapide du mécanisme. Aussi Coruscant préfère-t-elle réduire la taille de ses projets pour rester en dessous de 100 kWc. Elle fait état de trois permis de construire pour des projets de ce niveau de puissance. Une fois la procédure d'appel d'offres simplifiée définie il sera alors temps de revenir à des projets de puissance plus élevée. La société met aussi la dernière main à un projet de 5 MWc en France, un projet racheté et qui donc conserve les anciens tarifs d'achat de l'électricité (42 ct€/kWh). Reste qu'il faut que celui-ci soit raccordé d'ici la fin de l'année. A l'étranger, Coruscant veut aller vite. « *Notre objectif est que la construction d'un premier projet à l'étranger commence au cours du 2^{ème} trimestre 2012* », indique Th. Mueth. Des discussions sont en cours en Asie du Sud, en Afrique du Sud, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.